

[Texte]

M. Collette: Monsieur le président, moi, personnellement, j'ai souvent pensé à cette possibilité. Je pense qu'il faut arriver à un juste milieu. Si les subventions étaient accordées strictement aux étudiants, sous forme de prêts ou de bourses, et si le gouvernement fédéral ou provincial acceptait de subventionner les étudiants exclusivement plutôt que de subventionner les universités, on arriverait peut-être à d'autres problèmes d'ordre majeur dans le domaine de la compétition entre les universités, peut-être en particulier au niveau de la qualité de l'enseignement pour s'assurer un marché. Je crois qu'il y a un juste milieu. On peut subventionner les universités d'une part et aider les étudiants de l'autre; on peut peut-être aider les étudiants de façon un peu plus substantielle qu'on ne l'a fait dans le passé. On pourrait accorder un peu plus d'argent aux étudiants sous forme de prêts ou de bourses.

M. Loiselle: Mais vous êtes d'avis que nous devrions aussi maintenir les niveaux actuels de financement des institutions par le biais des provinces.

M. Collette: Eh bien, par les provinces ou... Je suppose qu'il faut embarquer dans la question de la Constitution ou autre chose.

M. Loiselle: Entre parenthèses, je vais vous poser la question clairement. Est-ce que vous êtes d'avis que l'enseignement universitaire est exclusivement de juridiction provinciale?

Le président: Ou est-ce qu'il devrait le demeurer?

M. Loiselle: Est-ce qu'il l'a toujours été? Est-ce qu'il l'est encore? Serait-il souhaitable que ce soit confirmé?

• 1015

M. Collette: Monsieur le président, je ne veux pas entrer dans des discussions de débat constitutionnel, mais je veux vous dire que moi, personnellement, je crois que les universités ont une mission nationale.

Je crois que le fédéral a un rôle à jouer du côté des universités, souvent par le truchement des provinces ou directement aux universités. Mais les universités ont certainement une mission nationale à laquelle le fédéral doit contribuer par son financement.

M. Loiselle: Souvent, monsieur Collette, on entend, dans le milieu universitaire, et dans le milieu artistique aussi, qu'il est souhaitable que nos universités aient accès à deux sources de revenus, c'est-à-dire à deux paliers de gouvernements. Pourriez-vous élaborer un peu là-dessus? Quelle est votre pensée à ce sujet? Les critiques d'une telle assertion vont nous dire: bien sûr, parce qu'ils font du marchandage. Ils peuvent aller à deux niveaux. Pourriez-vous, de façon un peu plus rationnelle, me donner des arguments pour ou contre cette possibilité pour les universités d'avoir accès à deux sources de revenus?

M. Collette: Monsieur le président, il est évident que les universités dépendent actuellement, pour à peu près 80 p. 100 de leurs revenus, de sources provinciales. Je pense qu'on est un petit peu à la merci d'une seule source de revenus. Évidemment, il serait bon qu'on puisse répartir nos sources de revenus un peu plus équitablement, qu'on ait différentes sources, que ce soit le fédéral, le provincial et ainsi de suite. Il faudrait avoir un peu une marge de manœuvre. On est à la merci d'une

[Traduction]

Mr. Collette: Mr. Chairman, personally I have often examined that possibility. I think we must attain some sort of balance. If the grants were given only to students in the form of loans or grants and if the federal government or the provincial one were to accept to give grants exclusively to students rather than fund the universities, we would perhaps have other major problems in the area of competition between universities perhaps, more specifically, as far as the quality of teaching is concerned with a view to garnering a greater share of the market. I think some kind of balance can be achieved. We can fund universities, on the one hand, and also help students at the same time; we could perhaps give more substantial help to students than was done in the past. Perhaps more money could be remitted to students in the form of either loans or bursaries.

Mr. Loiselle: But you think that we should also maintain present levels of financing for the institutions through the provinces.

Mr. Collette: Well, by the provinces or... I guess we might as well not get into a constitutional question or something else.

Mr. Loiselle: Well, I will put the question clearly to you. Do you believe that university teaching is an exclusively provincial jurisdiction?

The Chairman: Or should it stay that way?

Mr. Loiselle: Has it always been that? Is it still? Should that status be confirmed?

Mr. Collette: Mr. Chairman, I do not want to get into discussions about the constitutional debate, but I do want to say that, personally, I believe that universities have a national mission.

I believe the federal government has a role to play at the university level often through the provinces or directly with the universities. However, the universities certainly have a national role to play which the federal government must help through contributions and funding.

Mr. Loiselle: Mr. Collette, what we too often hear in the university and artistic milieu is that it would be desirable for our universities to have access to two sources of revenue, that is to two levels of government. Could you elaborate on that? What do you think about that? Those who criticize such an affirmation will say: "Of course, because they are bargaining. They can go to two levels." Could you, possibly in a more rational way, give me arguments for or against this possibility of having universities with access to two sources of revenue?

Mr. Collette: Mr. Chairman, it is quite clear that the universities depend, presently, for about 80 per cent of their revenue, on provincial sourcing. I believe we are somewhat at the mercy of one single source of revenue. Of course, it would be better if we could spread out our revenue sourcing more equitably, in other words, that we have different sources of revenue either the federal or provincial governments or so forth. We should be given more elbow room. Right now, we